



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

## DÉLIBÉRATION N° 111/2020/CACL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020 A 09H00  
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

### PORTANT APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) (M49) DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 49  
Nombre de Conseillers Présents : 36  
Nombre de Procuration : 07  
Date de la convocation : vendredi 04 décembre 2020

Nombre de suffrages exprimés : 43  
Vote :  
Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0

**L'an deux mille vingt, le lundi quatorze décembre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.**

**ETAIENT PRÉSENTS** : Serge SMOCK (présentiel) - Gilles ADELSON (présentiel) - Monique AZER (Visio) - Serge BAFU (présentiel) - Julner BELIZAIRE (présentiel) - Dominique BERTONI (présentiel) - Ruth BIDIOU CEPRIKA (présentiel) - Pascal BRIQUET (présentiel) - Louis-Mike CALUMEY (présentiel) - Daniel CASTOR (présentiel) - Jean-Philippe CHAMBRIER (présentiel) - Kenny CHEN-TUNG (présentiel) - Claire CHINON (présentiel) - Albanie CIPPE (présentiel) - Xavier CLERVAUX (présentiel) - Liser CLIFFORD (présentiel) - Seedna DELAR (présentiel) - Thierry ELIBOX (présentiel) - Serge FÉLIX (présentiel) - Teed GASPARD (présentiel) - Nestor GOVINDIN (Visio) - Sandrine JACQUES-GAÏL (présentiel) - Elaine JEAN (présentiel) - Farah KHAN (présentiel) - Patrick LECANTE (présentiel) - Phong LY (Visio) - Mikaël MANCEE (Visio) - Yolande MILZINK-CINCINAT (présentiel) - Hélène PAUL (présentiel) - Stéphanie PREVOT-BOULARD (présentiel) - Anne-Michèle ROBINSON (Visio) - Hélène SERVIUS (présentiel) - Rolande SILEBER (présentiel) - Eliodore TORVIC (présentiel) - Sandra TROCHIMARA (présentiel) - Patricia VICTOR (présentiel)

**ETAIENT ABSENTS REPRESENTES** : Yahya DAOUD → **Procuration** à Sandrine JACQUES-GAÏL - Christian FAUBERT → **Procuration** à Sandra TROCHIMARA - Chester LÉONCE → **Procuration** à Julner BELIZAIRE - Claude PLENET → **Procuration** à Serge FÉLIX - Axel RINO → **Procuration** à Farah KHAN - Magali ROBO-CASSILDE → **Procuration** à Mikaël MANCEE - Corinne SIGER → **Procuration** à Eliodore TORVIC

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Jean-Victor CASTOR - Corine DIMANCHE - Eugène EPAILLY - Roland LOE-MIE - Tineffa NAÏSSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Eliodore TORVIC

Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20201214-111-AP-2020CACL-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020

### **Exposé des motifs**

Le Budget Supplémentaire Assainissement Non Collectif (SPANC) (M49) 2020 de la CACL relève de la nomenclature budgétaire et comptable (M49) ;

Il a pour objet de reprendre les résultats reportés de l'exercice précédent, les RAR, éventuellement d'inscrire de nouvelles opérations et de modifier les crédits inscrits dans les budgets précédents.

Il ne peut être adopté qu'après le vote du compte administratif de l'exercice précédent dont il intègre les résultats. Il comprend les reports provenant de l'exercice précédent, des ajustements de recettes et de dépenses du budget primitif du même exercice, et, éventuellement, des dépenses et des recettes nouvelles.

La reprise des résultats se traduit par :

L'inscription des lignes budgétaires suivantes, quel que soit le mode de vote retenu :

- 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté",
- 002 "résultats de fonctionnement reporté"
- 1068 : affectation du résultat de fonctionnement

Le projet de Budget Supplémentaire Assainissement Non Collectif (SPANC) (M49) 2020, soumis à l'approbation du Conseil Communautaire, a été arrêté à **228 909,32 €** en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondus.

Le projet de Budget supplémentaire Assainissement Non Collectif (SPANC) (M49) 2020 soumis au vote du Conseil Communautaire est présenté conformément à l'état comptable réglementaire, d'autre part.

-----

**Vu** les articles L.5211-1, L.5211-36 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organisation du débat sur les orientations budgétaires et sur le vote du budget supplémentaire ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au Budget Assainissement Non Collectif (SPANC) M49 ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N°698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 modifié ;

**Vu** la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

**Vu** la Délibération N° 01/2020/CACL du 31 janvier 2020 actant la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires 2020, étape importante dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité ;

**Vu** la Délibération N° 37/2020/CACL du 5 mars 2020 portant vote du Budget annexe Assainissement Non Collectif (SPANC) (M49) de l'exercice 2020 ;

**Vu** la Délibération N° 48/2020/CACL du 23 juillet 2020 approuvant le compte de gestion du budget annexe Assainissement Non Collectif (SPANC) (M49) de l'exercice 2019 ;

**Vu** la Délibération N° 53/2020/CACL du 23 juillet 2020 portant vote du compte administratif Assainissement Non Collectif (SPANC) (M49) de l'exercice 2019 ;

**Entendu** l'avis favorable du Bureau du mardi 08 décembre 2020 ;

**Entendu** le **Rapport N° 111/2020/CACL** relatif à l'approbation du Budget supplémentaire du budget annexe Assainissement Non Collectif (SPANC) (M49) de la CACL - Exercice 2020.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DONNE ACTE** au Président de son **Rapport N° 111/2020/CACL** relatif à l'approbation du Budget supplémentaire du budget annexe Assainissement Non Collectif (SPANC) (M49) de la CACL - Exercice 2020.

**APPROUVE** le Budget Supplémentaire Assainissement Non Collectif (SPANC) (M49) de la CACL exercice 2020, tel qu'il est présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération, arrêté tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de **228 909,32 €** et conformément au tableau ci-dessous :

chapitre	intitule du chapitre	BP2020	DM 01	BS 2020	Total VOTE
	<b>dépenses de la section fonctionnement</b>				0
011	Charges à caractères général	25 000			25 000
012	Charges de personnel	85 000		30 000	115 000
014	Atténuations de produits				-
65	Charges de gestion courante			10 000	10 000
66	charges financières				-
67	charges exceptionnelles			10 000	10 000
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>			<b>70 862</b>	<b>70 862</b>
042	Opérations de transferts entre sections				-
002	Déficit reporté				-
	<b>RAR 2019</b>				-
	<b>Total dépenses</b>	<b>110 000.00</b>	-	<b>120 862.16</b>	<b>230 862.16</b>
	<b>recettes de la section fonctionnement</b>				0
	<b>RAR 2019</b>				-
013	Atténuation de charges				-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				-
70	Produit des services du domaines	110 000			110 000
73	Impôts et taxes				-
74	Dotations et participations				-
75	Autres produits de gestion courantes				-
76	produits financiers				-
77	Produits exceptionnels				-
78	reprises sur provision pour risques				-
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			120 862	120 862.16
	<b>Total recettes</b>	<b>110 000.00</b>	-	<b>120 862.16</b>	<b>230 862.16</b>
		-	-	-	-

chapitre	intitule du chapitre	BP2020	DM 01	BS 2020	Total VOTE
	depenses de la section investissement				
	RAR 2019				
001	Excédent de fonctionnement reporté				-
20	Immobilisations incorporelles			37 185	37 185
21	Immobilisations corporelles			30 000	30 000
23	Immobilisations en cours			40 862	40 862
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				-
041	Opérations patrimoniales				-
	<b>Total depenses</b>	-	-	<b>108 047.16</b>	<b>108 047.16</b>
	recettes de la section investissement				
	RAR 2019				
001	Excédent d'investissement reporté			37 185	37 185
10	Dotations, fonds, divers et reserves				-
1068	excédents de fonctionnement capitalisée				-
13	subventions d'investissements				-
16	emprunts				-
021	Virement de la section fonctionnement			70 862	70 862
23	Immobilisations en cours				-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				-
041	Opérations patrimoniales				-
	<b>Total recettes</b>	-	-	<b>108 047.16</b>	<b>108 047.16</b>
		-	-	-	-

**AUTORISE** le Président à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement des opérations et programmes et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

**AUTORISE** le Président à procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au Budget supplémentaire Assainissement Non Collectif (SPANC) (M49) pour l'exercice 2020 et à signer, à cet effet, les actes nécessaires.

**AUTORISE** le Président à engager les travaux, les missions de maîtrise d'œuvre et les études se rapportant aux opérations inscrites au Budget supplémentaire Assainissement Non Collectif (SPANC) (M49) de la CACL - Exercice 2020, dans le respect du Code des marchés publics et à en attribuer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant.

**AUTORISE** le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de ces opérations et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires pour la bonne exécution du Budget supplémentaire Assainissement Non Collectif (SPANC) (M49) de la CACL - Exercice 2020.

**DECIDE** de transmettre la présente Délibération à Monsieur le Préfet de Guyane et à Monsieur le Directeur des Finances Publiques de Guyane - Centre des Finances Publiques de Cayenne-Amandiers.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le lundi 14 décembre 2020

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

**Serge SMOCK**



Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20201214-111-AP-2020CACL-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2020  
Date de réception préfecture : 21/12/2020